

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi, 4 mai 2020 à 19h00.

Le conseil de la municipalité de Lamarche siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par visioconférence (*Zoom*) avec madame la mairesse.

EST PRÉSENTE PAR VISIOCONFÉRENCE (*Zoom*)

Mme Lise Garon, mairesse

SONT PRÉSENTS SUR PLACE :

Mesdames les conseillères Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Michel Morin et Pierrot Lessard

Assiste également à la séance, sur place :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personnes y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentement et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT QUE le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une règle intermunicipale, soit abrogé.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par **VISIOCONFÉRENCE ET PRÉSENTS SUR PLACE;**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par **VISIOCONFÉRENCE ET PRÉSENTS SUR PLACE**

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Lise Garon, mairesse.

95-05-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 4 mai 2020

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires bruts pour le mois d'avril 2020*
 - 4.2 *Rapport de dépenses de la directrice générale*
 - 4.3 *Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics*
- 5. RÉOLUTIONS À ADOPTER**
 - 5.1 *Adjudication du contrat balayage de rue*
 - 5.2 *Accepter les coûts reliés à la mise aux normes de l'inspection du service incendie de l'édifice municipal, 100 Principale*
 - 5.3 *Participation à la campagne « Mon voisin, je m'en occupe »*
 - 5.4 *Allègement de la taxe foncière*
 - 5.5 *Achat d'un urinoir*
 - 5.6 *Achat d'une pompe déchiqueteuse pour la station des eaux usées situé sur la rue principale (P.P.1)*
 - 5.7 *Vente d'un terrain municipal lot # 5851 369*
 - 5.8 *Appui à la municipalité d'Hébertville concernant l'augmentation de 17% de la Coopérative de services à domicile Lac St-jean est*
 - 5.9 *Achat de sulfate*
 - 5.10 *Abroger la résolution 82-04-20, contrat sur le nivelage des chemins*
 - 5.11 *Participation financière à la campagne de la Jonquille, Société canadienne du cancer*
 - 5.12 *Nomination au poste responsable du camping et marina Lac Tchitogama*
 - 5.13 *Entériner la responsabilité sur le nivelage des chemins saison estivale*
- 6. COURRIER ET INVITATIONS**
 - 6.1 *Ministère des Forêts, de la Faune et des parcs*
 - 6.2 *Regroupement des villégiateurs :*
- 7. RAPPORT DE LA MAIRESSE**
 - 7.1 *Rapport de la mairesse : MRC*
 - 7.2 *Service Incendie*
 - 7.3 *Bottin téléphonique*
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVEE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

96-05-20 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

La directrice générale dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. ADMINISTRATION

97-05-20 4.1 ACCÉPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS D'AVRIL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Bouchard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de dix-huit mille trois cent trente-neuf dollars et trente et un sous (18 339.31\$).

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et quarante et un sous (49 983.41\$).

Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant quinze mille six cent soixante-quatorze dollars et six sous (15 674.06\$).

Les avantages sociaux au montant de trois mille cinq cent soixante-six dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (3 566.97\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt-trois dollars et soixante-quinze sous (83 423.75\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6471 à 6490 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Nom de l'entreprise	Montant à payer
Association des directeurs municipaux	171.32 \$
Excavation Multi-Projet	4 029.88 \$
Bureau Véritas	258.41 \$
Cain Lamarre	229.95 \$
Chantal Laporte	40.00 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Dépanneur Notre-Dame	275.92 \$
Dicom	30.12 \$

Entrepreneur forestier Alex et Nico	195.46 \$
Laboratoire Environnex	204.66 \$
Michel Morin	48.38 \$
MRC Lac-St-Jean-Est	7 160.86 \$
Potvin & Bouchard	588.63 \$
Réal Huot	476.17 \$
Puisatiers de Delisle	316.37 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	3 288.29 \$
Les pétroles RL inc.	30.00 \$
Sécuor	528.85 \$
Suspension Turcotte Alma inc.	116.86 \$
Zoll	251.45 \$

TOTAL : 18 339.31\$

LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Fournisseurs	Montant Payé
Bell Canada	59.96 \$
Hydro-Québec	346.76 \$
Hydro-Québec	247.11 \$
Hydro-Québec	89.97 \$
Hydro-Québec	86.20 \$
Hydro-Québec	788.13 \$
Hydro-Québec	287.71 \$
Bell Canada	134.30 \$
Hydro-Québec	19.78 \$
Hydro-Québec	549.13 \$
Corporation de développement Lamarche	5 000.00 \$
Gilles Boudreault	175.00 \$
Alain Gauthier	880.00 \$
Michel Morin	344.93 \$
Entreprise Fortin Labrecque	27 785.63 \$
Entrepreneur Forrestier Alex et Nico	2 730.66 \$
Hydro-Québec	901.06 \$
Hydro-Québec	1 265.17 \$
Hydro-Québec	919.00 \$
Ministre des Finances	337.91 \$
Gilles Boudreault	525.00 \$
Visa Desjardins	60.00 \$
La Nichée	100.00 \$
Alain Gauthier	350.00 \$

TOTAL : 43 983.41\$

Comptes à payer :	18 339.31\$
Comptes payés	43 983.41\$
Total des salaires des conseillers :	1 860.00 \$
Total des salaires brut des employés :	15 674.06\$
Avantages sociaux :	3 566.97\$

Grand Total : 83 423.75\$

Madame Lessard rectifie le montant des comptes à payer mentionnée par Mme Garon

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

98-05-20 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT (Tx net.)
Collectes Coderr	97.73 \$
Dépanneur Notre-Dame	275.92 \$
Entrepreneur forestier Alex et Nico	195.46 \$
Potvin & Bouchard	588.63 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	3 288.29 \$
Michel Morin	344.93 \$
Ministre des Finances	337.91 \$

Grand total: 5 128.87 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

99-05-20 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

Fournisseur	Montant (Tx net.)
Suspension Turcotte	116.86 \$
Réal Huot	476.71 \$

Grand Total 593.57 \$

Fournisseur	Montant (Tx net.)
Dépanneur Notre-Dame	211.02 \$
Nutrinor énergies	313.01 \$
Puisatiers de Delisle	207.64 \$

Madame Lessard rectifie le montant des dépenses du préposé aux travaux publics

mentionnée par Mme Garon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

100-05-20 5.1 ADJUDICATION DU CONTRAT BALAYAGE DES RUES : 2 300.00\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a demandé des prix pour le balayage des rues des gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation, auprès de deux entreprises soient : Nutrite Belle Pelouse et Lachance Asphalte pour procéder à ce travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise ayant déposé une offre de service correspondant aux exigences de la soumission municipale et offrant un prix minimum

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-05 -20 5.2 ACCEPTER LES COÛTS RELIÉS À LA MISE AUX NORMES DE L'INSPECTION DU SERVICE INCENDIE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL, 100 PRINCIPALE.

ATTENDU QUE depuis 2017, il n'y avait eu aucune inspection des normes de sécurité incendie de la salle communautaire;

ATTENDU QUE suite à la visite du 3 mars dernier, l'entreprise Sécuror a détecté des lacunes, des troubles et des manquements d'équipements dans certaines sections de la bâtisse;

ATTENDU QU'il y a lieu de se conformer aux exigences émises pour obtenir le certificat de conformité du service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin

ET RÉSOLU,

QUE les élus de Lamarche acceptent de remplacer le panneau incendie de l'édifice municipal et de l'ensemble des équipements manquants proposés dans le rapport de l'entreprise Sécuror

DE DÉFRAYER les frais de ces équipements selon les soumissions déposées soit trois mille cinq cent six dollars et quatre-vingt-onze sous (3 506.91\$) tx en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

102-05-20 5.3. PARTICIPATION À LA CAMPAGNE « MON VOISIN, JE M'EN OCCUPE »

ATTENDU QU’il y un mouvement collectif de partenaires du milieu communautaires, institutionnel et municipal, initié par le bureau du Député Eric Girard, comté Lac ST-Jean

ATTENDU QUE l’objectif recherché est de venir en aide aux citoyens impactés entres autres financièrement t par la présence de la pandémie - COVID-19;

ATTENDU QUE l’objectif recherché est de distribuer aux personnes en situation de vulnérabilité des paniers d’épicerie, à leur domicile et de remettre des dons aux organismes existants de première ligne venant présentement en aide aux gens vulnérables dû à la pandémie;

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche accorde une aide financière de l’ordre de deux cent dollars (200\$) au mouvement collectif « Mon Voisin, je m’en occupe ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

103-05-20 5.4. ALLÈGEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE

ATTENDU QUE l’article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal de Lamarche à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité/ville, par leur valeur portée au rôle d’évaluation afin de pourvoir aux dépenses d’administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l’article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de Lamarche de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a prévu, conformément à l’article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en trois (3) versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche désire venir en aide à ces contribuables en reportant les deux derniers versements de paiement de taxes;

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE les échéances des versements afin d’acquitter le paiement des taxes municipales prévues soient reportées aux dates suivantes :

Échéances prévues	Nouvelles échéances
11 juin 2020	9 juillet 2020
10 septembre 2020	8 octobre 2020

QUE les élus.es de Lamarche acceptent l’offre de l’entreprise P.G. Solutions de réaliser cette tâche, gratuitement, au module de taxation foncière pour la Municipalité de Lamarche

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

104-05-20 5.5 ACHAT D’UN URINOIR

CONSIDÉRANT QU'il manque un urinoir dans la salle de bain des hommes qui est aménagée pour recevoir quatre (4) urinoirs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE les élus.es. de Lamarche acceptent de faire l'achat d'un urinoir au coût de deux cent quatre-vingt-quinze (295\$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

105-05-20 5.6 ACHAT D'UNE POMPE DÉCHIQUETEUSE POUR LA STATION DES EAUX USÉES SITUÉE SUR LA RUE PRINCIPALE (P.P.1)

CONSIDÉRANT QUE cette pompe est en fonction depuis au moins huit (8) ans à cet endroit, que la durée de vie est approximativement de dix (10) ans et que celle-ci brise occasionnellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune pompe en réserve lors de bris;

CONSIDÉRANT QUE les réparations de celle-ci s'élèvent à deux mille six cent quatre-vingt-et-un dollars et six sous (2 681.06\$) tandis que l'achat d'une pompe DÉCHIQUETEUSE est avantageuse et permet de diminuer les risques d'obstruction des tuyaux au coût de quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (4 985\$) soit une différence de deux mille trois cent trois dollars et quatre-vingt-quatorze sous (2 303.94\$) pour une durée de dix (10) ans avec une garantie d'un an pièce et main d'œuvre tout en ayant une pompe en réserve si bris;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE les élus acceptent l'achat de la pompe déchiqueteuse au coût de quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (4 985\$) taxes en sus auprès de Pompes Saguenay et réparer celle défectueuse présentement qui sera utiliser en cas de bris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

106-05-20 5.7 VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN MUNICIPAL DU LOT # 5 851 369

CONSIDÉRANT QUE M. Noel Doyle du 2004 Lac du Dépôt, Lamarche a manifesté son intérêt pour acquérir une partie du # 5851369 qui est la propriété de la municipalité de Lamarche et a interpellé à quelques reprises la Municipalité pour procéder à l'achat;

CONSIDÉRANT QUE M. Doyle défraiera tous les frais relatifs à l'arpentage et à l'évaluation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche prévoit inscrire dans l'acte de vente une clause de servitude de passage afin d'offrir aux autres résidents de ce secteur le droit de circuler sur ce chemin;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche accepte de faire la vente d'une partie de terrain du lot # 5 815 369 à M. Noel Doyle en octroyant les contrats pour l'arpentage à Girard Tremblay arpenteurs et pour l'évaluation à Cévimec BTF.

Un amendement à la proposition est demandé par le conseiller monsieur Pierrot Lessard.

L'amendement à la résolution se lit tel quel :

QUE suite aux recommandations positives du conseil consultatif d'urbanisme de Lamarche dans le dossier de la vente d'une partie du terrain du lot # 5 815 369 la Municipalité de Lamarche accepte de faire la vente d'une partie de terrain du lot # 5 815 369 à M. Noel Doyle en octroyant les contrats pour l'arpentage à Girard Tremblay arpenteurs et pour l'évaluation à Cévimec BTF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

107-05-20 5.8 APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE CONCERNANT L'AUGMENTATION DE 17% DE LA COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE LAC ST-JEAN EST

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean-Est- Demande de surseoir à l'augmentation du coût des services dans les résidences pour aînés

CONSIDÉRANT l'augmentation de 17 % du coût des services imposés aux locataires de résidences pour personnes âgées opérées par la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean-Est;

CONSIDÉRANT le fardeau élevé que représente une telle augmentation pour chacun des locataires de ces résidences qui peinent à joindre les deux bouts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a à cœur le bien-être et les conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'EN regard avec d'autres coopératives de services, l'augmentation proposée semble très élevée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche demande expressément à la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean-Est de surseoir à sa décision d'appliquer l'augmentation de 17 % du coût des services aux résidences de personnes âgées qu'elle opère sur le territoire de la MRC Lac St-Jean-Est;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Député de Lac St-Jean, Monsieur Éric Girard et à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Madame Marguerite Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

108-05-20 5.9 ACHAT DE SULFATE

CONSIDÉRANT QU'il faut acheter à chaque année des barils de sulfates ferrique pour la déphosphatation des étangs aérés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense au montant de plus ou moins 1 530\$ pour l'achat de quatre (4) barils de sulfates ferriques totalisant 990 kg auprès de la compagnie Amplex Chemical Products Ltd.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

109-05-20 5.10 ABROGER LA RÉOLUTION 82-04-20 CONTRAT SUR LE NIVELAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié la procédure pour exécuter le nivelage des chemins pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit qu'il y aura amélioration du rapport qualité-coût du service pour les citoyens de Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE l'administration aura une donnée supplémentaire pour faire l'analyse de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution # 82-04-20 adoptée en avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES.

110-05-20 5.11 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE DE LA JONQUILLE, SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer, campagne de la jonquille;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE les élus.es. de la Municipalité de Lamarche acceptent de donner un montant de cinquante (50\$) dollars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

111-05-20 5.12 NOMINATION POSTE D'UN RESPONSABLE AU CAMPING ET MARINA LAC TCHITOGAMA

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a reçu une démission du responsable du camping, soit de M. Laurent Vuichet ;

ATTENDU QUE même si nous sommes en période de pandémie-COVID-19 et que le gouvernement n'a pas encore pris de décision concernant la saison estivale des campings ;

ATTENDU QUE la municipalité doit pallier à l'éventuel ouverture du camping, préparer le terrain, les chalets et autres infrastructures pour rendre opérationnel les équipements pour la saison estivale et que présentement, nous sommes en rupture de personnel;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité des ressources humaines recommande l'embauche de Mme Chantal Laporte

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

D'ENGAGER madame Chantal Laporte au poste de responsable du camping et de la marina municipal pour une période variant entre 15 à 20 semaines sur une base de 35 heures /semaines au taux 16.00\$/ heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

112-05-20 5.13 ENTÉRINER LA RESPONSABILITÉ SUR LE NIVELAGE DES CHEMINS SAISON ESTIVALE;

ATTENDU QUE suite à une recommandation du personnel technique du réseau routier, les élus de la Municipalité entérinent la recommandation de prendre sous sa responsabilité la gestion de l'entretien d'été (mise en forme et grattage) des chemins selon leur état dont l'objectif est d'offrir un service de qualité aux citoyens à moindre coût ;

ATTENDU QUE les élus auront des statistiques permettant une meilleure analyse du rapport qualité rendu aux citoyens/prix ;

ATTENDU QUE l'appareil administratif a demandé auprès des entrepreneurs de ce secteur une mise à jour annuelle de leur permis de la Régie du Bâtiment du Québec, de leur machinerie-équipement et des coûts pour le granulaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

D'ENTERINER cette nouvelle procédure à titre expérimental et que le personnel administratif analyse à la fin de la saison les résultats ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6. CORRESPONDANCE

6.1 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, demande de délégation

6.2 Regroupement secteur de villégiature :

7. RAPPORT DE COMITÉS

7.1. Rapport de la mairesse : MRC

7.2. Service Incendie

7.3. Bottin téléphonique

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question puisque la séance est à huis clos.
Nouvelle procédure pour le mois prochain

111-05-20 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

QUE la séance soit levée. Il **est 19h45**

Nous soussignées, Mme Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière